

Bruxelles, le 13 juillet 2010 - Plus de 2 millions de voix de préférence perdues du fait que 25 élus fédéraux issus de 8 partis différents aient récemment décidé de ne pas siéger. Le phénomène est pourtant unanimement dénoncé, la prochaine législature devra agir.

Le phénomène des ‘candidats fantômes’, qui prêtent leur nom pour renforcer des listes électorales sans avoir l’intention d’exercer le mandat brigué, n’est pas nouveau. Mais il est de plus en plus dénoncé, aussi par les candidats eux-mêmes. Cette tendance apparaît clairement dans l’enquête de Transparency International Belgium auprès de plus de 500 candidats aux élections du 13 juin 2010 – plus de 25% des candidats des plus grands partis politiques [\[1\]](#).

Pratiquement tous les candidats (99%) ont affirmé que la situation actuelle, pour laquelle aucune réglementation n’existe, devrait être adaptée, quoique selon des formules différentes. Un sur cinq se limiterait à obliger les candidats de déclarer préalablement leurs intentions. Mais la majorité des répondants plaide pour l’introduction d’un cadre légal. La tenue d’élections régionales et fédérales simultanées avec interdiction de se présenter sur deux listes (38%) et l’obligation pour le candidat de siéger dans la dernière assemblée législative pour laquelle il a été élu (34%) constituaient les propositions les plus retenues.

25 candidats fantômes (13%)

Malgré le consensus avant le 13 juin en faveur d’un changement de la situation, elle reste néanmoins inchangée : on recense 25 candidats fantômes suite aux élections. Transparency International Belgium définit comme candidat fantôme, tout candidat élu le 13 juin qui a laissé sa place à un suppléant pour une autre raison que de devenir ministre fédéral. Certains membres de gouvernements régionaux ont même démissionné afin de prêter serment à la Chambre ou au Sénat, avant d’immédiatement retourner occuper leur poste de ministre régional. On pense aux ministres flamands Muyters et Bourgeois et au ministre wallon Lutgen.

Transparency International Belgium compte **13 candidats effectifs flamands et 10 candidats effectifs francophones** ayant renoncé au mandat pour lequel ils ont été élus. Ces candidats élus étaient plus nombreux à tirer leur liste ou à être aux premières places (14) qu’à la pousser (9). Sur un total de 190 élus directement (150 à la Chambre et 40 au Sénat), ces 23 candidats fantômes représentent donc plus d’un élu sur neuf (12,1%). Deux candidats suppléants ont par ailleurs renoncé à remplacer des candidats fantômes et ont eux-mêmes dû être remplacés. Transparency International Belgium compte donc un total de 25 candidats fantômes.

Les 17 candidats fantômes élus pour siéger à la **Chambre des Représentants** représentaient ensemble 449.380 voix de préférences. Leurs suppléants n’ont au total derrière leur nom qu’un peu plus du quart de ce nombre de voix (142.954).

Au Sénat, pas moins de 1.630.612 voix de préférence des 8 candidats ayant décidé de ne pas siéger ont disparu. La différence entre ce nombre de voix et celles obtenues par leurs suppléants est encore plus grande : avec seulement 188.612 voix de préférences, ils ont obtenu à peine un peu plus du dixième (11,6%) des voix des élus qu’ils remplacent.

De grandes différences entre les partis

Le grand vainqueur des élections, la N-VA, produit également le plus de candidats fantômes. 8 candidats (suppléants inclus) ont renoncé immédiatement à leur nouveau mandat. Suivent ensuite cd.h (5), PS (3), CD&V(3), SP.A (2), Open VLD (1), MR (1) et Vlaams Belang (1). En cohérence avec leur programme, Ecolo et Groen! ne comptent pas de candidats fantômes.

Fixer des règles

Au 13 juin 2010 les candidatures fantômes ont gâché pas moins de 2.079.092 voix de préférence. Des voix perdues pour les citoyens qui croyaient ainsi exprimer leur préférence, mais pas perdues pour les partis. Les candidats fantômes sont remplacés par des suppléants qui totalisent un nombre nettement moindre de voix, ce qui a pour conséquence de nommer des représentants des citoyens avec une légitimité électorale bien plus faible, des représentants que souvent ces citoyens ne connaissent même pas. Ceci ne renforce certainement pas notre démocratie. Il n'est pas étonnant que cette pratique dénoncée depuis longtemps, qui ne respecte pas l'électeur - le citoyen est ainsi amené à voter, pas à élire- soit maintenue par la plupart des partis qui y trouvent largement leur compte. Il faut la pression des citoyens, de la société civile, quand les politiciens sont presque tous dans le même bateau et que le jeu de l'opposition ne joue plus. La volonté de changement, exprimée dans l'enquête pré-électorale de Transparency International Belgium, était très claire. Le prochain gouvernement devra agir en fixant des règles.

CHAMBRE

Nom	Parti	Voix de préférence	Position sur la liste	Siège/Poste	Est remplacé par	Voix de préférence	Position sur la liste
BELET Ivo	CD&V	25 874	dernier effectif	Parlement européen	VANDEURZEN Jo (29 641) reste Ministre flamand, KINDERMANS Gerald	11 176	1er suppléant
SIMONET Marie-Dominique	cd.H	19.346	2ième effectif	Ministre Com. Fr	GEORGE Joseph	5 915	1er suppléant
LUTGEN Benoît	cd.H	33 038	1er effectif	Ministre wallon	VAN DEN ENDE - CHAPELLIER Annick	4 482	1er suppléant
PONCELET Isabelle	cd.H	11 466	2ième effectif	Député provincial	ARENS Josy	15 972	1er suppléant
PREVOT Maxime	cd.H	20 226	1er effectif	Parlement wallon	BASTIN Christophe	6 700	1er suppléant
CEREXHE Benoît	cd.H	9871	2ième effectif	Minsitre bruxellois	DELACROIX - ROLLIN Myriam	5 718	1er suppléant
VAN DIJCK Kris	N-VA	15 607	dernier effectif	Parlement flamand	WOLLANTS Bert	6 163	1er suppléant
BREPOELS Frieda	N-VA	43 729	1er effectif	Parlement européen	WOUTERS Veerle	9 268	2 ème suppléant
PEUMANS Jan	N-VA	31 180	dernier effectif	Président Parlement flamand	LUYCKX Peter	11 816	1er suppléant
BOURGEOIS Geert	N-VA	45 848	1er effectif	Ministre flamand	MAERTENS Bert	8 083	1er suppléant
PICQUE Charles	PS	27 127	dernier effectif	Ministre-Président bruxellois	MADRANE Rachid	6 381	2de opvolger
DEMOTTE	PS	38 702	dernier	Ministre-Président	HENRY Olivier	9 262	1er

Rudy DAERDEN Michel	PS	72 194	effectif dernier effectif	wallon Parlement wallon	GIET Thierry	12 482	suppléant 1er suppléant
LAANAN Fadila	PS	15 222	3ème effectif	Ministre Communauté Française	LALIEUX Karine	8 911	1er suppléant
PATRICK Janssens	SP.A	32 104	2ième effectif	Parlement flamand	GEERTS David	7 900	1er suppléant
LIETEN Ingrid	SP.A	23 205	1er effectif	Ministre flamand	KITIR Meryame	12 725	1er suppléant

SENAT

Nom	Parti	Voix de préférence	Position sur la liste	Siège/Poste	Est remplacé par	Voix de préférence	Position sur la liste
DEWINTER Filip	Vlaams Belang	200 024	1er effectif	Parlement flamand	BUYSSE Yves	18 634	1er suppléant
STERCKX Dirk	Open VLD	55 676	dernier effectif	Parlement européen	TAELMANS Martine	25 119	1er suppléant
THYSSEN Marianne	CD&V	322 540	1er effectif	Parlement européen	CLAES Dirk	35 756	1er suppléant
DE WEVER Bart	N-VA	785 776	1er effectif	Parlement flamand, retourne au Sénat comme Sénateur de Communauté	DE GROOTE Patrick	33 008	1er suppléant
STEVENS Helga	N-VA	68 900	2ième effectif	Parlement flamand, retourne au Sénat comme Sénateur de Communauté	HOMANS Liesbeth (25 536) Parlement flamand, retourne au Sénat comme Sénateur de Communauté, BOOGAERTS Frank	17 272	3ième suppléant
MUYTERS Philippe	N-VA	44 282	dernier effectif	Ministre flamand	SEVENHANS Luc	15 734	3ième suppléant
LOUIS Michel	MR	127 878	dernier effectif	Parlement européen	DEPREZ Gérard	43 148	1er suppléant

[1] Voir Enquête « Transparence et Politique » sur
<http://www.transparencybelgium.be/index.php?id=108&L=1>

Pour plus d'informations:
 Visitez le site web www.transparencybelgium.be

Contact:
 Chantal Hébette-Van den Broeke, Président,
chantal.hebette@telenet.be
 Xavier Vanden Bosch, Managing Director,
info@transparencybelgium.be